



Volet roulant arraché par le vent

Par **superninou89**, le **29/10/2009** à **13:50**

Bonjour,

Nous sommes locataire d'un appartement appartenant à un particulier et géré par une agence. Lors des vents violents de ce début d'année, un volet roulant a été sorti de ses glissières. Nous avons contacté l'agence qui nous a organisé un rendez-vous avec un professionnel qui nous a remis le volet en place.

La facture (environ 80€) a été adressée à l'agence puisqu'elle nous avait dit que c'était aux frais du propriétaire. Le mois suivant, nous avons reçu cette facture avec une note nous demandant de la rembourser au plus vite à l'agence. Nous avons donc contacté la personne responsable de ce genre de problème qui nous a assuré par téléphone que c'était au propriétaire de la régler et que c'était une erreur. Et il nous a demandé d'envoyer un recommandé pour expliquer notre cas et régler les choses une bonne fois pour toute.

Malgré cela, nous avons chaque mois des frais de relance que nous avons ignoré. Nouveau coup de fil à l'agence : on nous a dit que le propriétaire refusait de payer et donc que ce serait à nous de le faire.

Sur la quittance de loyer du mois suivant, il était mentionné que nous avions bien réglé cette facture alors que nous n'avons rien payé. On s'est dit que c'était leur manière de nous dire que c'était fini mais nous venons de recevoir une lettre en recommandé nous menaçant de nous dénoncer aux contencieux si nous ne payons pas au plus vite.

Je vous remercie de m'avoir lu et j'attends avec impatience vos réponses. MERCI !